

Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Bourgogne Franche-Comté

AVIS N° 2023 – 16

Date validation officielle : 07/12/2023	Objet : Stratégie de gestion des plantes exotiques envahissantes sur le bassin versant du Doubs franco-suisse (25)	Vote : unanimité.
---	---	--------------------------

Le CSRPN réuni en session plénière le 07 décembre 2023 a examiné la Stratégie de gestion des plantes exotiques envahissantes (EEE) sur le bassin versant du Doubs franco-suisse.

Ce projet prévoit la mise en place d'une stratégie visant à lutter contre les espèces végétales exotiques envahissantes situées sur les berges du Doubs franco-suisse, entre le barrage du Châtelot et l'entrée en suisse du Doubs à Indevillers, ainsi que les affluents présents sur ce linéaire. Sont concernées les berges côté France d'une part et les berges côté Canton de Neuchâtel pour la partie suisse d'autre part. Les berges du canton du Jura ne font pas partie de l'étude. Un plan d'actions a été proposé sur une durée de 10 ans, avec notamment des chantiers d'arrachages manuels, du déterrage précoce, des chantiers d'arrachages mécaniques pour les espèces arbustives et de l'animation/sensibilisation sur le sujet. Le plan sera mis en œuvre par l'EPAGE Doubs Dessoubre en partenariat avec le Parc Naturel Régional du Doubs Horloger, uniquement côté France.

Les membres du CSRPN se sont exprimés sur ce dossier lors de cette séance sur la base du rapport produit par le bureau d'études Aquabio, daté de mai 2023, et de la présentation faite en séance par Morgane BEAUFILS (EPAGE Doubs Dessoubre).

Vu le Code de l'Environnement,
Vue la stratégie de lutte intégrée dans la Stratégie nationale de la biodiversité,
Vue la spécificité du territoire concerné.

Considérant :

- le projet présenté ;
- la méthodologie mise en place pour étudier l'implantation des EEE sur le secteur d'étude ;
- les espèces visées (*Ailante glanduleux Ailanthus altissima*, Balsamine de l'Himalaya *Impatiens glandulifera*, Buddleia de David *Buddleja davidii*, Laurier-cerise *Prunus laurocerasus*, renouées asiatiques *Reynoutria spp.*, Vigne vierge *Parthenocissus inserta*, notamment).

Le CSRPN souligne :

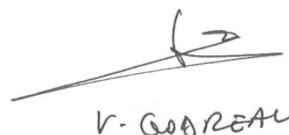
- la démarche volontaire et volontariste de l'EPAGE sur cette problématique ;
- le volet sensibilisation développé dans le projet à destination des collectivités et des entreprises.

Le CSRPN demande :

- que cette stratégie soit développée en amont du secteur et côté Suisse pour assurer une meilleure cohérence ;
- que les techniques proposées pour l'élimination des rémanents soient bien encadrées pour éviter une dispersion des espèces exotiques (graines, fragments végétaux...) notamment lors des périodes de crues du Doubs et sur les secteurs difficilement accessibles;
- que, annuellement, les périodes d'arrachage soient bien planifiées avant les périodes de floraison et qu'elles n'aient pas d'impact sur les autres groupes taxonomiques à enjeu (dérangement) ;
- que des bilans réguliers et retours d'expériences soient publiés et transmis au CSRPN.

Sous réserve de prise en compte de ces observations, le CSRPN émet un avis favorable sur la Stratégie de gestion des plantes exotiques envahissantes sur le bassin versant du Doubs franco-suisse (25).

Le Président du CSRPN
Vincent GODREAU



V. GODREAU